

N° DEL/2023-132

Communauté de Communes

Ventadour Egletons Monédières

Séance du 11 décembre 2023**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 11 décembre, à 18 heures 30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Charles FERRÉ, Président.

Nombre de conseillers en exercice : 40**Date de convocation : 5 décembre 2023****PRESENTS (30)**

Délégués titulaires (27) : M. FERRÉ Charles, Mme AUDEGUIL Agnès, M. BESSEAU Jean-Claude, Mme BOURRIER Annette, M. BRETTE Gérard, Mme CARRARA Annie, M. CARTIER Philippe, M. CHAUMEIL Romain, M. CONTINSOUZA Nicolas, M. COQUILLAUD Nicolas, Mme COURTEIX Nadine, Mme GUICHON Marion, M. DATIN Yves, Mme DUBOUCHAUD Patricia, M. LAFON Jean-François, M. LANOIR Jean-Noël, M. MENUET Jean-François, Mme PAREL Audrey, M. PETIT Christophe, Mme PEYRAT Denise, M. ROSSIGNOL Philippe, M. TAGUET Jean-Marie, M. TRAËN William, M. VALADOUR Jean-Pierre, Mme VIDAL Dany, M. VILLA Olivier, M. ZANETTI Fernand.

Délégués suppléants (3) : M. BARDOT Claude, M. DELACOURT Alain, M. LOUCHARD Arnaud.

ABSENTS EXCUSES

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie, Mme AUDUREAU Agnès, M. BACHELLERIE Jean-Louis, Mme BOUILLON Ludivine, M. CASSEZ Didier, M. DUBOIS Francis, Mme FORYS Claire, Mme FRAYSSE Marie, M. GONCALVES Jean-François, M. LACROIX Laurent, M. POP Ion Octavian, Mme RIVET Murielle, M. VERBRUGGE Dominique.

Pouvoirs (10) :

Mme AMOREIRA Jeanne-Marie a donné procuration à Mme PAREL Audrey,
M. BACHELLERIE Jean-Louis a donné procuration à Mme AUDEGUIL Agnès,
Mme BOUILLON Ludivine a donné procuration à M. CONTINSOUZA Nicolas,
M. CASSEZ Didier a donné procuration à M. DATIN Yves,
M. DUBOIS Francis a donné procuration à M. BESSEAU Jean-Claude,
Mme FORYS Claire a donné procuration à Mme CARRARA Annie,
M. GONCALVES Jean-François a donné procuration à M. COQUILLAUD Nicolas,
M. LACROIX Laurent a donné procuration à M. VILLA Olivier,
M. POP Ion Octavian a donné procuration à M. FERRÉ Charles,
Mme RIVET Murielle a donné procuration à Mme DUBOUCHAUD Patricia.

Secrétaire de séance : M. CONTINSOUZA Nicolas**OBJET : Tarifs année 2024 - Apports de professionnels en déchetterie**

Vu l'avis de la Commission des finances réunie le 29 novembre 2023,

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire des délibérations prises par :

- Le Comité Syndical du SIRTOM de la région d'Egletons en date du 29 mars 2004, décidant :
 - o La mise en place :
 - d'une redevance spécifique à l'encontre des professionnels utilisant les services des déchetteries du Syndicat,
 - d'un règlement intérieur,
 - d'une convention définissant les conditions d'accès et fixant les tarifs
 - o L'organisation d'un service de collecte des Déchets Ménagers Spéciaux gratuit pour les particuliers (ménages) usagers du SIRTOM de la région d'Egletons et des Déchets Toxiques en Quantités Dispersées payant pour les professionnels. Les déchets seront facturés en fonction de la quantité, de la nature et de la destination.
- Le Conseil Communautaire en date du 12 février 2018, approuvant la mise à jour du règlement intérieur et de la convention définissant les conditions d'accès des professionnels en déchetterie

Il précise que le service fonctionne à la satisfaction générale. La grande majorité des professionnels a signé la charte de partenariat. S'agissant d'un préalable à l'accès aux déchetteries, Monsieur le Président propose, à défaut d'en interdire l'usage au risque de voir se multiplier des dépôts sauvages – d'appliquer à l'égard de ceux qui n'ont pas retourné la convention signée, le tarif majoré (déchets non triés), conformément à ce qu'avait approuvé le Comité Syndical du SIRTOM par délibération du 28 février 2017.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Fixe** à compter du 1^{er} janvier 2024 les tarifs suivants :

NATURE DES DECHETS	Tarifs 2024 à la tonne	
	Dans périmètre CCVEM	Hors périmètre CCVEM
Inertes et gravats : traitement en C.E.T. à Egletons (décharge des Chaux)	19,80 €	23,80 €
Bois traité - Meuble : Traitement en C.E.T. à Perbousie (Brive)	155,60 €	186,75 €
Incinérables - Tout venant - Encombrants : Traitement usine d'incinération de Rosiers d'Egletons	174,85 €	209,80 €
Déchets verts : Traitement plate forme de broyage	55,10 €	66,10 €
Déchets en petites quantités - une seule pesée mais tri sur plate-forme : Traitement en fonction de la destination du déchet	125,20 €	150,25 €
Pneus d'ensilage, agraires, génies civils ou poids lourds : Collecte et traitement ALIAPUR	les pneus à l'unité jusqu'à 15 kg	6,90 €
	les pneus à l'unité au dessus de 15 kg	39,00 €
	les pneus à la tonne	340,20 €
		408,30 €
Ferrailles	gratuit	gratuit
Papiers - Cartons	gratuit	gratuit
Batteries	gratuit	gratuit
Déchets non triés : traitement en C.E.T. à Egletons, ou à Perbousie, ou incinération à Rosiers d'Egletons	192,05 €	230,45 €
D.I.B. : traitement en C.E.T. à Perbousie (Brive)	198,75 €	238,50 €
Déchargement de déchets non admis :		
	Frais de reprise	203,30 €
	Frais de transport	60,05 €
		244,00 €
		72,10 €

Déchets dangereux déposés

NATURE DES DECHETS	Tarifs au kg 2024	
	Dans périmètre	Hors périmètre
	CCVEM	CCVEM
Acides (détergents, décapants ...)		
Bases (soude caustique, lessive alcaline, débouche-évier, ammoniacque ...)	2,71 €	3,24 €
Phytosanitaires (insecticides, herbicides, désherbants, engrais ...)		
Emballages souillés – Radiographies	1,04 €	1,24 €
Aérosols	2,61 €	3,14 €
Combustibles (désherbants au chlorate de soude, eau oxygénée, produits pour piscine à base de chlore, certains engrais "nitrites, nitrates")	3,20 €	3,83 €
Filtres moteurs (filtres à huile ...)	0,54 €	0,64 €

Ces différents tarifs impliquent une pesée systématique.

- **Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant aux présentes décisions.

POUR : 40

CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

**Extrait certifié conforme,
Lapleau, le 12 décembre 2023**

Le Président,



Canetour-en-
l'Épinette
19550

Lapleau

05 55 27 69 26

Charles FERRÉ